



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE

20 DEC. 2024

N°2024-192

Conseil municipal
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le onze décembre à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 05 décembre 2024 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

VERSEMENT D'ACOMPTES DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS, ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVÉ AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025.

Rapporteur : Mme Cristina DE OLIVEIRA

Direction et Service : DSF - Direction des Services Financiers

Présent(e)s :

M. JEANNE, Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme ARRON, M DUBUS, Mme ABCHICHE, M GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, M VIGUIÉ, M. GAUDIÈRE, M. DUVERGER, M. BOULAY, Mme DE OLIVEIRA, M. PESSOA, Mme THÉOPHILE, Mme FORHAN, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. LURIER, M. MAILLER, Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. SUDRE
Mme MUSSOTTE-GUEDJ (donne procuration à Mme AMAR)
M CHATAUD (donne procuration à M. PICOT)
Mme BERTRAND (donne procuration à M. PESSOA)
M LHOSTE (donne procuration à M. DUVAUDIER)
M. RIBEIRO (donne procuration à M GOUPIL)
M. PARLOUAR (donne procuration à Mme FORHAN)
Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme ABCHICHE)
Mme SAILLAND (donne procuration à Mme BENAHMED)
Mme DEGAGER-PHALANCHERE (donne procuration à M. BASTIN)
Mme DONATIEN (donne procuration à Mme ARRON)

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

M. SLIMOVICI (donne procuration à Mme DE OLIVEIRA)
M. BARON (donne procuration à Mme THIROUX)
Mme NGANDE (donne procuration à Mme THÉOPHILE)
Mme CIPRIANO (donne procuration à Mme CARPE)
M. FAUTRÉ (donne procuration à Mme CAPORAL)
Mme ADOMO (donne procuration à M. SOLARO)
M. SY (donne procuration à M. MAILLER)

Secrétaire de séance : M. GAUDIÈRE

Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présent(e)s : 31
Nombre de procurations : 17
Nombre de votant(e)s : 48

DSF - Direction des Services Financiers

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction n° 85-147-M0 du 20 novembre 1985,

Vu le Budget Primitif 2024,

Vu la délibération 2024-023 du 29 février 2024 décidant de l'attribution de subventions aux associations pour l'exercice 2024,

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – nouvelles technologies, émis lors de sa séance du 3 décembre 2024,

Considérant que pour assurer un fonctionnement normal des associations, établissements publics et autres organismes qui bénéficient habituellement de subventions communales, il convient de prendre des dispositions pour permettre le versement d'acomptes avant le vote du budget primitif 2025,

Considérant en conséquence qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire de Champigny-sur-Marne à liquider et mandater, pour l'exercice 2025, mais avant le vote du budget primitif, des acomptes de subventions aux associations, établissements publics et autres organismes désignés dans le tableau ci-annexé, dans la limite de 30% des sommes attribuées en 2024,

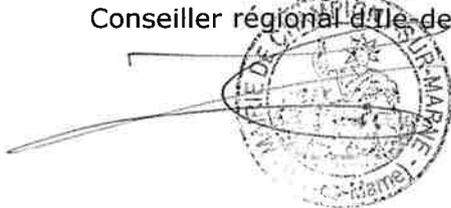
après en avoir délibéré

ARTICLE 1er : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à liquider et mandater, pour l'exercice 2025, avant le vote du budget primitif, des acomptes sur les subventions à verser aux associations, établissements publics et organismes désignés dans le tableau ci-annexé, dans la limite de 30% des sommes attribuées en 2024.

ARTICLE 2 : Dit que les crédits correspondants seront pris en compte au Budget Primitif 2025 lors de son adoption.

à l'unanimité,

M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



La secrétaire de séance
M. Bernard GAUDIÈRE

